LISTE DES TÉMOINS (1) (2)

DU MARIAGE ENTRE

M .....(*)
M .....(**)
Le .....
Dossier N° .....

TÉMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) N°1

1er TÉMOIN

Prénom(s) ..... Nom .....
(nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire)

Né(e) le ..... à .....
Profession .....
Domicile .....

2ème TÉMOIN (facultatif)

Prénom(s) ..... Nom .....
(nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire)

Né(e) le ..... à .....
Profession .....
Domicile .....

TÉMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) N°2

1er TÉMOIN

Prénom(s) ..... Nom .....
(nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire)

Né(e) le ..... à .....
Profession .....
Domicile .....

2ème TÉMOIN (facultatif)

Prénom(s) ..... Nom .....
(nom de famille suivi du nom d'usage si nécessaire)

Né(e) le ..... à .....
Profession .....
Domicile .....

Remise en mains, le .....

L'Officier de l'État Civil

(*) futur(e) époux(se) 1
(**) futur(e) époux(se) 2

*(1) **Minimum** un par époux(se), **maximum** deux par époux(se). Facultatif pour le 2e témoin.*
(2) Joindre les photocopies des pièces d'identité.

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas, indiquer le nom d'usage. Des époux(ses) peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de l'enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par la décision du juge d'instance.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, traitées à des fins administratives et juridiques par la collectivité en échange de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traités. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits

---

Ces informations sont traitées dans le cadre de votre demande de mariage, et sont destinées au Maire et au secrétariat de la mairie et au Procureur de la République. Elles sont conservées le temps de la procédure et en application du code civile. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et au RGPD 2016/679, vous pouvez exercer vos droits sur vos données auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : (mail du DPO ..... .Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr